

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MAI 2026**

Délibération n° 2026-05-054

Date de la convocation : 16 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : **23**  
Nombre de conseillers présents : **19**  
Nombre de procurations : **4**  
Votes : **23**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt-deux mai deux-mil-vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

**Membres présents :**

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin.

**Procurations :**

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc  
BESSON Hélène, procuration à LESCANNE Etienne  
FAURE Guillaume, procuration à BEAL Bénédicte  
DESFOND Juliette, procuration à BERGER Estelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260522-2026-05-54-AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

**Absente excusée :**

**Secrétaire** : BEAL Bénédicte

**OBJET : REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES DE CANTINE ET DE GARDERIE  
SCOLAIRE A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

Suite aux évolutions de service et aux remarques remontées lors des commissions cantines et réunions avec le personnel communal, Madame la maire propose d'apporter des modifications aux règlements intérieurs de cantine et de garderie scolaire de l'école de l'Etang et de l'école de la République.

Les projets de règlement sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les modifications apportées aux règlements intérieurs du restaurant scolaire et de garderie scolaire de l'école de l'Etang et de l'école de la République ;
- AUTORISE la maire et l'adjointe aux affaires scolaires à les signer avant de les présenter aux familles des deux écoles.

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.  
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mai 2026.

La Maire  
Geneviève MANDON

La secrétaire de séance  
Bénédicte BEAL

